



A retenir

MILDIU

Des repiquages ont encore lieu sur les jeunes feuilles. Il est important de maintenir un feuillage actif pour la mise en réserve et la maturité des grappes restantes.

BLACK-ROT ET OIDIUM

Sur les parcelles tardives et avec des symptômes sur grappes, restez vigilants jusqu'à la véraison.

VERS DE LA GRAPPE

Le 3^{ème} vol a débuté et des pontes sont visibles sur les secteurs précoces. La pression est en hausse, soyez vigilants.

BOTRYTIS

Il est important de bien gérer le risque vers de la grappe pour éviter le développement du botrytis. Les conditions humides en cours sont favorables au botrytis.

FLAVESCENCE DOREE

T3 conv : du 20 juillet au 5 août

ANNEXE

BSV Hors-Série – Aleurode épineux du citronnier (Aleurocanthus spiniferus)

METEO

• Pour la période écoulée

La semaine a été sèche mais avec une humidité matinale bien présente.

• Pour les prochains jours

	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim 6
Températures	16-34	17-26	15-24	14-25	14-27
Tendances					

La semaine s'annonce encore perturbée avec une baisse des températures.



Directeur de publication :
Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Tarn, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Vinotalie
Cave de Rabastens

STADES PHENOLOGIQUES



Stade 35 : début véraison

Stade 37 : fin véraison

Photos Vinovallée 46 et CA81 – stades
selon échelle Eichhorn et Lorenz



Tableau des stades phénologiques

Cépages	Fermeture de la grappe	Tout début véraison	Début véraison	Mi-véraison	Fin véraison
Gamay					
Loin de l'œil					
Syrah					
Fer servadou					
Duras					
Mauzac					
Merlot					

La véraison avance doucement.

PROPHYLAXIE

Cette année est à la fois chaude et humide, engendrant ainsi une pression liée aux maladies fongiques très importante.

La mise en place de mesures prophylactiques peut permettre de limiter les impacts de ces maladies :

- Un écimage soigné permet de limiter la progression du mildiou et du black-rot en permettant une meilleure pénétration des applications et en éliminant les symptômes présents sur les jeunes feuilles.
- L'effeuillage pratiqué dès la nouaison, côté soleil levant (afin de limiter le risque de brûlure) permet une meilleure aération des grappes, une mise à la lumière des grains, une meilleure pénétration des applications et freine ainsi le développement du botrytis et de l'oïdium.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

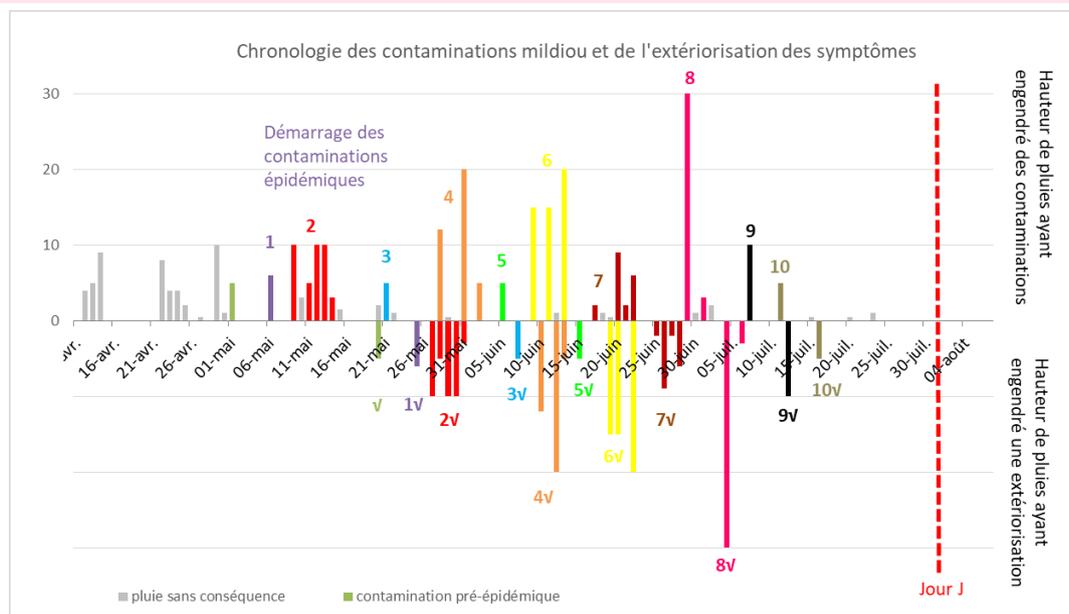
• Situation au vignoble

La situation est globalement stable. La plupart des grains impactés sèchent. Seuls quelques nouveaux symptômes sont visibles sur feuilles et grappes.

Le mildiou a été la maladie la plus présente cette année au vignoble et a fortement impacté le potentiel de récolte.

Évaluation du risque : Les symptômes sont toujours très présents au vignoble, ils ont tendance à sécher sur les grappes mais le feuillage reste très impacté.

Les grappes ayant entamé la véraison sont maintenant moins sensibles. Il reste néanmoins important de maintenir un feuillage actif afin de favoriser la maturité des raisins mais aussi la mise en réserve indispensable pour la campagne suivante.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le vignoble de Gaillac et son impact en termes de contaminations Mildiou (hors repiquages).

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Résistance : le mildiou présente des résistances vis-à-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en [cliquant ICI](#) ou le site R4P en [cliquant ICI](#).

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Ponctuellement de nouveaux symptômes sur grappes sont observés. Les Fer servadou, Gamay et Sauvignon semblent les cépages les plus impactés. Mais globalement, cette année, le black-rot a été moins impactant que le mildiou.

Évaluation du risque : La véraison étant enclenchée dans de nombreuses situations, un risque ne demeure que sur parcelles impactées et tardives où les symptômes peuvent se propager de proche en proche jusqu'à la véraison.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation au vignoble

Certaines parcelles de Gamay, de Muscadelle, Chardonnay et Mauzac sont très impactées mais la situation évolue peu.

Évaluation du risque : Un risque ne subsiste que sur **parcelles tardives et présentant des symptômes**.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Résistance : l'oïdium présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Situation au vignoble

Globalement, les symptômes ont tendance à sécher. Les Gamay semblent les plus impactés.

Évaluation du risque : Les symptômes sèchent mais pourraient être rapidement réactivés avec l'humidité des prochains jours et particulièrement, en présence de perforations d'eudémis. La gestion de ce ravageur permet de limiter les portes d'entrée pour le Botrytis.



Résistance : le botrytis présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter sa stratégie en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)



Perforations observées en G2 – Photo CA81

• Situation au vignoble

1ères captures fin de semaine dernière sur les secteurs précoces et cette semaine, sur les secteurs plus tardifs.

Quelques pontes sont signalées en secteurs précoces.

Les perforations de G2 sont toujours visibles et sont parfois nombreuses sur des parcelles non confusées sur les secteurs de Lagrave, técou, Gaillac, Cahuzac/vère...

Les parcelles en confusion sont, en général, épargnées par les perforations.

• Modélisation (LOB, IFV)

La nymphose est en cours. Le vol est annoncé pour cette semaine.

Évaluation du risque : Le 3^{ème} vol débute et s'enchaîne rapidement avec le 2nd. Les pontes sont signalées en secteurs précoces.

Le dénombrement des perforations incite à la prudence sur les secteurs non confusés. En cas de dépassement de seuil, la gestion de la G3 est à mettre en œuvre car l'impact de l'eudémis sur la récolte peut être important aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Surveillez le dépôt des pontes et l'arrivée du stade tête noire pour en optimiser la gestion.



Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes en fin de G2 (parcelle en confusion)

Techniques alternatives : La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique.
<https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/>

CICADELLE VERTE (Empoasca vitis)

• **Situation au vignoble**

Des populations larvaires sont toujours observées. Dans quelques rares situations les populations sont proches du seuil de risque.

Les grillures sont présentes au vignoble sur cépages rouges.

Évaluation du risque : Le seuil de risque se rapproche. Surveillez vos parcelles.

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles.

Techniques alternatives : Des solutions de biocontrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique.



Grillures – Photo CA81



FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

• **Situation au vignoble**

Des symptômes sont visibles.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T3	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque du 20 juillet au 5 août	En cours
	en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque	Terminé

L'arrêté préfectoral est publié sur le site de la DRAAF, retrouvez-le en cliquant [ICI](#).

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mères.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2022 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds FD dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.



DIVERS

Des symptômes d'**esca** sont signalés ainsi que des cas de plus en plus fréquents d'**apoplexie**.

Des symptômes de **cicadelle bubale** sont observés.



Dégâts de cicadelle bubale – Photos CA46

Le prochain BSV sera le dernier, le 8 août

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tam et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tam, Vivalie Cave de Rabastens et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Ce mois-ci, découvrez la nouvelle plateforme
Auxiliaires et pollinisateurs sur le site Agriconnaissances !



AUXILIAIRES ET POLLINISATEURS
Découvrir et développer la biodiversité fonctionnelle dans vos parcelles

Un espace web pour vous familiariser avec les enjeux de la biodiversité fonctionnelle en milieu agricole

itsap
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

Page accessible en cliquant [ICI](#)



ALEUROCANTHUS SPINIFERUS

Première détection en France de l'Aleurode épineux du citronnier

(Gard et Hérault, juin 2023)

Originaire du Sud-Est de l'Asie, l'insecte aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* s'attaque à un grand nombre d'espèces végétales, et il a été détecté en Europe suite à son introduction, à partir de 2008 en Italie, puis en Grèce, en Croatie, au Monténégro et en Albanie ; ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'île de La Réunion en 2013.

SITUATION EN OCCITANIE

L'aleurode épineux du citronnier est désormais **présent en France métropolitaine**, où il a été officiellement détecté pour la première fois au mois de **juin 2023** dans les départements du **Gard** et de **l'Hérault**, sur diverses espèces végétales.

Suite au signalement d'une suspicion de présence, la DRAAF-SRAL a officiellement identifié l'insecte sur les communes de Aubord, Bernis, Congénies, Junas, Nîmes, Uchaud, Vauvert et Vestric-et-Candiac (Gard) ainsi que Lunel et Saint-Nazaire-de-Pézan (Hérault).

Les genres et espèces botaniques suivants ont été trouvés infestés sur ces communes : agrumes (*Citrus*), rosier (*Rosa*), vigne (*Vitis vinifera*), grenadier (*Punica granatum*), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, cognassier, néflier, buisson-ardent (*Amelanchier*, *Cydonia oblonga*, *Malus*, *Eriobotrya japonica*, *Pyrus*, *Pyracantha*), arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), faux-aralia (*Fatsia japonica*), lierre (*Hedera*), poivre du Sichuan (*Zanthoxylum piperitum*), et vigne vierge (*Parthenocissus quiquefolia*).

Des dégâts (jaunissements ou taches sur feuilles, affaiblissement de la plante, formation de fumagine) associés à la présence de l'aleurode ont été signalés sur certains des sites infestés. **Les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et à la mobilisation de tous.**

La situation reste évolutive, et les nouvelles détections officielles (nouvelles communes concernées ou nouvelles espèces végétales trouvées infestées) seront communiquées sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la page DRAAF dédiée](#).

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
DRAAF, SRAL, CRAO



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

QUELS SONT LES SYMPTOMES DE LA MALADIE ?

Cet organisme nuisible aux végétaux est **polyphage** : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux, et affaiblit la plante. De plus, il excrète un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante.

De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles : de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm), noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine dans l'Union européenne** (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire. **La lutte est de plus obligatoire** en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement (règlement (UE) 2022/1927).



Adultes et œufs sur la face inférieure d'une feuille de citronnier



Pupes sur la face inférieure de feuilles d'agrumes



Nymphes et œufs



Fumagine sur feuilles d'agrumes



Feuille de vigne infestée

RESTRICTION A LA CIRCULATION DES VEGETAUX

Ainsi, dans les communes infestées, la circulation de végétaux destinés à la plantation des genres et espèces spécifiés (liste des espèces hôtes d'*Aleurocanthus spiniferus* téléchargeable en bas de [cette page](#)) produites sur ces communes est soumise à des exigences particulières :

- Constatation officielle (par le service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire) que le lieu de production est exempt de l'organisme nuisible ;
- ou réalisation par l'opérateur professionnel de traitements appropriés, sous le contrôle du service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire), pour garantir l'absence de l'organisme nuisible et vérifier l'absence dudit organisme avant mise en circulation.

QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN FOYER ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie.



Une suspicion de foyer ?

Contactez rapidement la DRAAF-SRAL Occitanie :

sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr



En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation) :

- soit par **incinération** (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des **sacs hermétiques** pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée. D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Hors série *Aleurocanthus spiniferus* rédigé par la DRAAF-SRAL Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.